

# Transitions

## Feuille d'infos des syndiqués du SNPTAS CGT

- ▶ Entretien avec Manolo, du service urbanisme de la ville de VALENCIA, en Espagne [page 3](#)
- ▶ Entretien avec Gauthier, hydromètre à la DREAL du Centre Val de Loire [page 7](#)
- ▶ Viviane Forrest, *Une étrange dictature*, suggestion de lecture [page 15](#)
- ▶ Humour [page 17](#)

LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE

CGT MTE-MCTRCT-MM - PLOT I - 92055 -LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01.40.81.83.12.

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Ivan Candé González

Visitez notre site internet : <https://snptas-cgt.fr>



## Entretien avec Manolo, du service urbanisme de la ville de VALENCIA, en Espagne

Propos recueillis par Pierre Morales le 28 avril 2022

Je me suis retrouvé à la mairie de Valencia en Espagne, car étant grand propriétaire terrien pour ne pas dire latifondiste, non, soyons sérieux, je possède une petite maison là-bas et j'avais besoin de réaliser des travaux. Comme je suis de ces gens qui demandent l'autorisation avant de réaliser, je suis allé me renseigner sur ce que je pouvais faire ou pas. Et là, je suis tombé sur Manolo, un employé du service urbanisme. Nous exerçons somme toute le même métier, puisque je suis instructeur ADS (autorisations droit des sols) dans une Direction

Départementale des Territoires, concrètement celle de la Haute-Saône. Nous commençons à discuter boulot et puis la conversation part sur la vie en général en Espagne, la politique, l'économie, et je m'aperçois que nous avons des accointances syndicales. Cela me donne l'idée d'en savoir un peu plus sur ce que l'on ne nous dit pas en France, et nous nous retrouvons derrière un verre et una tapita (amuse-bouche en Espagne) pour discuter à bâtons rompus.

« - Tu es donc Manolo ?

- Manolo Gallego Martín. Je suis technicien auxiliaire inspecteur des travaux au service urbanisme de la ville de Valencia.

- Raconte-moi comment fonctionne l'ADS dans une belle ville comme la tienne ?

- Comme j'avais commencé à te le raconter au Service, il existe plusieurs demandes en fonction des travaux à effectuer. Il existe une demande quand on fait des travaux à l'intérieur de chez soi, quand on refait sa salle de bains ou sa cuisine par exemple.

- Ah bon ? Nous, en France, sauf si on est dans un secteur sauvegardé et qu'il y a un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), on ne déclare pas les travaux à l'intérieur de chez soi ... Bon, si, il y a une autre exception, c'est quand on crée de la surface de plancher, sous les combles par exemple ...

- Ici, oui, il faut le dire. Cette procédure n'est pas très contraignante. On fait la déclaration, c'est une simple déclaration, et dès lors qu'elle est faite, on peut commencer les travaux. Ce qui intéresse la Ville, c'est la taxe à payer, c'est un pourcentage du budget des travaux, en général autour des 10 %.

Tu parlais de patrimoine tout à l'heure avec ton secteur sauvegardé, ici, effectivement il y a quelque chose de ça aussi. La déclaration dont je viens de te parler est valable pour des appartements ou des maisons qui n'ont pas été recensés comme



intéressants. Il existe ainsi, après la déclaration, ce que l'on appelle la « déclaration responsable de travaux » [et qui se rapprocherait plus de notre déclaration préalable à nous en France]. Cette demande d'autorisation vaut pour la distribution intérieure des bâtiments ou le changement d'aspect des façades, la pose de fenêtres ...

Et ensuite, justement, se trouvent les bâtiments protégés : dans ces maisons, toujours la déclaration responsable de travaux, mais un architecte peut être exigé, des photos, un budget précis qui tient compte de la protection d'éléments répertoriés, comme les sols en céramique, des aménagements Art Nouveau ... Nous parlons bien de maisons protégées, ce ne sont pas des maisons qui sont protégées au titre des monuments historiques, c'est encore autre chose.



Cette maison de 1926 n'est pas protégée au titre des monuments historiques. Par contre, quand elle a été restaurée il y a deux ans, elle a dû respecter des règles que l'architecte de la Ville a édictées, et à l'intérieur, les sols et les moulures en stuc ont dû être conservées.

Alors, cela ne veut pas dire qu'on impose aux gens de vivre comme à la période de construction de l'édifice ! Si les gens avaient un projet contemporain, on leur demanderait au niveau des sols par exemple, de mettre un lino ou du parquet flottant, quelque chose qui permette de conserver le sol d'origine tout en permettant aux personnes d'avoir un intérieur plus conforme aux goûts d'aujourd'hui. Le but est bien évidemment la conservation de ces bâtiments anciens, dont beaucoup ont disparu pour laisser la place à des immeubles de plusieurs étages sans caractère dès les années 1960, des immeubles qu'il faudra démolir bientôt de toutes façons ...

Après, viennent les maisons ou bâtiments qui sont réellement protégés au titre des monuments historiques, et là, tu te doutes bien, que le dossier doit être hyper fignolé car ils doivent passer devant une commission patrimoniale spéciale [visiblement, cette commission fait office de DRAC - Direction régionale des Affaires culturelles - CRMH conservation régionale des Monuments Historiques, qui en France, traite les permis de construire sur les monuments historiques].

La dernière autorisation est celle pour la construction de bâtiments neufs, la licencia de obra, qui correspond complètement à notre permis de construire français, sauf que les autorités locales demandent un volet accessibilité et sécurité, qui en France n'est exigé que pour les ERP (Etablissements recevant du public). Attention ! Cela peut paraître anecdotique, mais des arbres anciens peuvent compromettre des projets ou demander à ce qu'ils soient traités différemment : des pins parasol d'une centaine d'années ou des palmiers, qui contribuent à l'image de la ville méditerranéenne, ont ainsi dû être intégrés à des projets pour impérativement être conservés !

L'autorisation déposée, le demandeur n'est pas au bout de ses peines. La demande, reçue au service urbanisme, est présentée ensuite à la Commission

municipale du patrimoine. Cette Commission est composée d'urbanistes, d'architectes, d'ingénieurs de la construction, de membres de la Mairie, mais aussi de la province et de la Communauté, etc. Toutefois, cette Commission ne se réunit pas assez souvent au vu du nombre de projets et certains projets, mal ficelés, mal documentés, peuvent attendre jusqu'à un an et demi avant d'être autorisés. Ou pas ! Il existe un organisme privé, habilité par la Communauté Valencienne, qui peut faire avancer les dossiers plus rapidement, car ce sont eux qui font les évaluations, les plans, et qui proposent déjà un avis. Le gain de temps estimé peut vite être de six mois, mais voilà, il faut payer ! Et les frais de cette agence privée sont à ajouter aux impôts, frais d'autorisation (10 % du budget), architecte (plus de 8 000 euros au minimum [en France, c'est un pourcentage, en général 7-8 % du montant des travaux]. Finalement, ne se lance pas dans la construction qui veut : les grosses boîtes de BTP ou les investisseurs, les banques ... L'argent est présent à tous les niveaux, ce n'est pas de la corruption, mais il y a toujours des frais de ceci ou de cela à payer.

- Et la prescription sur les travaux qui seraient réalisés sans autorisation ?

- La prescription n'existe pas. [en France, elle est de trois ans, encore faut-il démontrer qu'il y a prescription!] Nous réalisons des tournées d'inspection, et quand nous constatons que des travaux ont été réalisés sans autorisation, nous dressons des procès verbaux, mais encore une fois, ce qui intéresse la Ville, c'est l'argent ! Donc, nous ne faisons pas démolir, sauf si c'était quelque chose d'énorme, et de politiquement incorrect, mais la construction illégale est frappée de certaines mesures, par exemple, on peut la réparer s'il y a une fuite dans le toit, mais on ne peut pas faire d'extension, et si elle doit être démolie, on ne pourra plus reconstruire en lieu et place, mais surtout, il faudra régulariser tous les impôts [l'équivalent de la taxe foncière] non payés, ce qui peut représenter une grosse somme. Toutefois, comme partout je suppose, nous fonctionnons aussi avec les

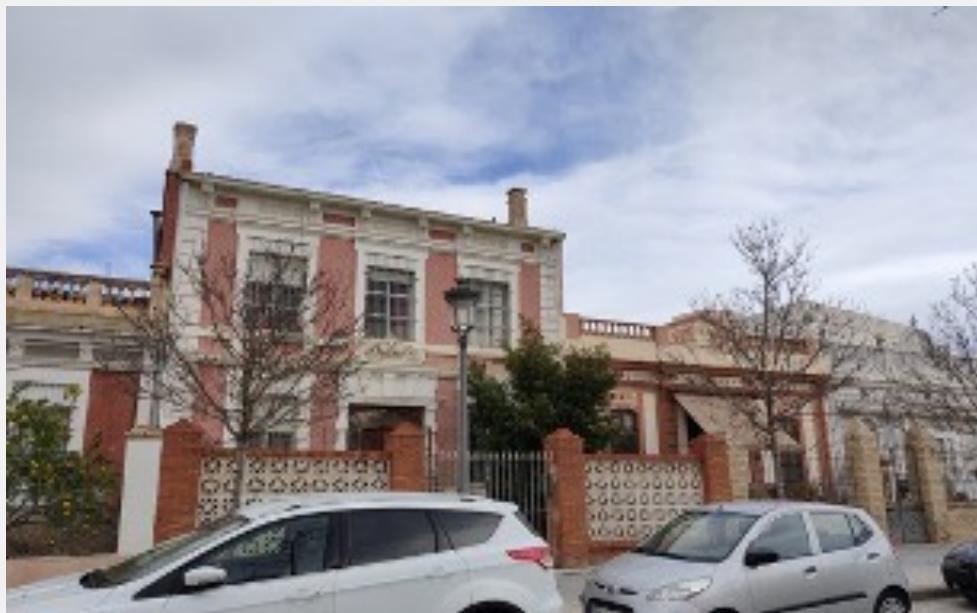
dénonciations des voisins, on ne peut pas tout voir, rien qu'à nous déplacer dans les rues !

- Il y a pratiquement 10 % des travaux à payer systématiquement à la Communauté ... mais c'est énorme !!! Et les matériaux ont augmenté dernièrement, comme partout !

- Les matériaux ont augmenté de 30 %, et ça, oui, c'est énorme. L'essence a fait un bond phénoménal, et l'inflation est galopante en Espagne [au mois de mars 2022, l'inflation a dépassé les 10 % contre 7,5 % dans la zone euro et 4,5 % en France, comme on dit toujours, hors tabac et produits pétroliers!]. S'il n'existaient pas certaines subventions pour repeindre un immeuble en copropriété, l'état de la Ville serait déplorable. Le coût de la construction d'une maison ou l'achat d'un appartement, couplé aux taxes et impôts à payer, font qu'à Valencia, comme dans beaucoup d'endroits en Espagne, on

assiste à plus de location qu'avant. L'Espagnol achetait son bien auparavant. Aujourd'hui non seulement les enfants restent plus longtemps chez leurs parents, mais quand ils deviennent indépendants, beaucoup commencent par louer. Et puis, il y a ceux qui empruntent, et là les banques sont impitoyables. Nombreux sont les défauts de paiement, et les banques récupèrent les biens hypothéqués. Aujourd'hui, les banques ont plus de biens à vendre pratiquement que les agences immobilières ! C'est pourquoi, il peut être très intéressant de se rendre dans une banque quand on cherche un appartement à acheter, car bien sûr, elles cherchent à s'en débarrasser et on peut faire quelques bonnes affaires ...

- Merci Manolo pour tous ces éclaircissements ! Alors, je fais sans déclaration de travaux et tu ne dis rien à personne ??? »



Maison non protégée au titre des monuments historiques, et qui a été de nombreuses années à l'abandon avant d'être rachetée et restaurée dans les règles de l'art après avis de la Commission municipale du patrimoine.

courbe capteur équation modèle optimisation turbulent vélocimètre analogues extrapolation stabilité statistiques détarage vieillissement caméra moulinet variabilité indicateurs érosion écoulement intervalles fluvial laminaire sensibilité paramètre expertise réseau vitesses sûreté débit section rivière convergence confiance Mann eau histoire hypothèses tronç segmentation chroniques seuil usage traile flotteur règlementation incertitude hydromètre nuage Carlo outil végétation dilution variogramme crue dérive ADCP Monte Strickler dynamique gestion saumon tarage

## Entretien avec Gauthier, hydromètre à la DREAL Centre Val de Loire

Propos recueillis par David Romieux le 3 mars 2022

Gauthier est Hydromètre pour la DREAL de Centre-Val de Loire depuis 10 ans. Sa formation : Technicien supérieur équipement. Ses métiers précédents : DIR-Est au service ingénierie routière à Vesoul

DR : Bonjour Gauthier. Pour ce 1<sup>er</sup> numéro de « Transitions », la feuille d'info des syndiqués du SNPTAS, nous entreprenons une série d'entretiens avec des camarades sur leurs métiers, leurs conditions de travail... Aujourd'hui, nous nous intéressons au métier d'hydromètre. Peux-tu nous



décrire, brièvement, et simplement, en quoi consistent tes missions ?

G : Un hydromètre, comme son nom l'indique, est un agent qui mesure (« mètre ») l'eau (« hydro »). Donc en fait, nous, on mesure la quantité d'eau. Cela se traduit par le fait que nous mesurons des débits sur le terrain. Dans une station hydrométrique, il y a une échelle limnimétrique, il y a un capteur qui mesure la hauteur d'eau, et nous on effectue des correspondances hauteur/débit. Le débit est lié à la hauteur, mais ça peut changer : par exemple, quand il y a pendant l'été des herbes qui poussent dans le cours d'eau, ou à l'automne quand les feuilles tombent, la hauteur monte alors que le débit continue de descendre, d'où l'utilité de nos mesures, les capteurs de hauteur ne suffisent pas.

DR : Les mesures ne se font que dans les stations hydrométriques répertoriées ?

G : Oui en ce qui nous concerne, uniquement dans les stations hydrométriques.

DR : Tu travailles dans toute la région ? Par département ?

G : Nous fonctionnons par bassins. J'ai un secteur, en ce qui me concerne qui va du nord de la Lozère au nord de l'Ardèche, qui prend une bonne partie de la Haute-Loire, une bonne partie de la Loire. C'est en fait ce qui s'écoule de notre côté.

DR : Pour ce bassin, vous êtes une seule équipe ? Combien d'agents ?

G : C'est un peu compliqué... Nous dépendons de la Dreal Centre Val de Loire. Après, il y a une antenne à Clermont-Ferrand, une antenne à Orléans et une antenne au Puy-en-Velay. Pour l'antenne du Puy, nous sommes quatre hydromètres.

DR : En tout vous êtes combien d'hydromètres ?

G : On est 4 au Puy, ils sont 6 à Orléans et 6 à Clermont en théorie, donc une bonne quinzaine pour la Dreal Centre Val de Loire.

DR : Cela fait donc environ 200 hydromètres au niveau national, si on multiplie 15 hydromètres pour 13 Dreal ?

G : Je ne sais pas. C'est très aléatoire. Du fait des mobilités. Et en fonction des territoires. Nous on a un grand territoire. Et les équipes sont positionnées sur un bassin, ou en fonction des DREAL.

Il y a aussi des hydromètres à la compagnie nationale du Rhône et à EDF.

Dans le réseau des hydromètres, on se connaît bien, ce sont aussi des agents missionnés pour un service public, avec un statut un peu particulier pour la compagnie nationale du Rhône, qui ne s'occupe, comme son nom l'indique, que du Rhône...

DR : Et vous fonctionnez comment ?

G : On fonctionne par binôme

DR : Comment se déroule une semaine de travail ?

G : Une semaine de travail classique, c'est le lundi au bureau, du mardi au jeudi sur le terrain, et le vendredi au bureau.

DR : Au bureau, tu mets au propre les données recueillies ?

---

1 - *tarage d'une station hydrométrique. Pour établir le tarage d'une station hydrométrique, l'ingénieur ou le technicien cherche à établir la relation qui existe entre les hauteurs relevées sur une échelle limnimétrique, ou enregistrées par un limnigraph, et les débits qui leur correspondent.*

2 - *L'étiage est, en hydrologie, le débit minimal d'un cours d'eau. Il correspond statistiquement, sur plusieurs années, à la période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas. Cette valeur est annuelle.*

G : Une mesure cela se dépouille, cela se rentre dans une base de données. Il y a les courbes de tarage<sup>1</sup> à faire. On traite aussi les hauteurs des appareils. Il y a tout un ensemble de traitement à réaliser.

DR : Comment se planifient les interventions ?

G : Nous avons des tournées régulières. On passe au minimum, une fois tous les deux mois par station. Mais c'est vraiment un minimum, car selon le besoin, nous avons des passages qu'on appelle en opportunités : s'il y a des étiages<sup>2</sup> ou des crues, s'il y a des sujets spécifiques à traiter sur des stations particulières, on y passe plus souvent. En période de crues on fait des interventions d'astreinte. S'il y a des crues à 4 heures du matin on viens mesurer à 4 h du matin

DR : Est-ce que votre travail se fait en lien avec des prévisionnistes, les services météo ? Les services risques ?

G : Nous sommes rattachés au SHPECI (Service Hydrométrie de Prévision des Etiages, des Crues et des Inondations). Ce service dépend de la DREAL, nous avons la particularité d'être dans un service dédié, contrairement à d'autres Dreal où les hydromètres sont souvent dans un service risques, ou dans un service risques naturels.

Nous sommes en lien avec les risques sans véritablement être en lien avec eux. En période de crues, on nous envoie mesurer là où il faut mesurer, on essaie de mesurer le pic de crue pour connaître le débit réel qui passe. Il y a des stations où le lit bouge beaucoup.

Par exemple, la station de Goudet, qui est très importante pour le bassin du Puy. En 2017, il y a eu un gros orage. Ce n'est pas la Loire qui a amené l'eau, ce sont des affluents qui ont barré le passage de Loire et ont déposé des centaines de m<sup>3</sup> de matériaux dans le lit de la Loire. Par conséquent la courbe de tarage est totalement modifiée : la ligne d'eau à énormément monté.

Les journalistes, quelques fois, se réfèrent aux crues historiques, et disent « La station de goudet a dépassé la hauteur des crues de 2003 et 2008 » sauf qu'aujourd'hui quand tu regardes plus dans le détail, c'est la moitié du débit qui passe à cause du verrou de matériaux.

C'est pour cela qu'il est important de faire des mesures en temps réel, d'avoir quelqu'un qui vient mesurer sur site. Notamment, dans le cas des grosses crues, avec des modifications majeures des lits des rivières.



DR : Je comprends dans tes propos que c'est un métier dont les missions peuvent être considérées comme régaliennes, d'où l'importance du fait qu'elles soient remplies par des fonctionnaires d'État.

Vous réalisez des constats importants : contrôle et inspection.

G : Ce n'est pas vraiment régalien, dans le sens des métiers d'inspecteurs. Mais ce sont des missions de service public qui doivent pouvoir être exercées à n'importe quel moment, au milieu de la nuit par exemple. (car il y a des enjeux sécuritaires majeurs).

DR : Il est important d'être certain que vos mesures sont exactes, qu'elles ne soient pas trafiquées. C'est une intervention humaine qui s'improvise sur le terrain, avec des procédures à respecter. Tout un contexte de métier qui justifie l'intervention d'un fonctionnaire d'État.

G : Cela c'est certain. Les mesures de crues tu les fais comme tu peux. C'est toujours le souci. On est quand même dans des conditions climatiques dégradées et potentiellement dangereuses, quand tu contrôles à 4 h du matin, qu'il y a des éclairs et de la pluie qui passe à l'horizontale, tu as beau avoir une procédure sur le papier, cela ne se passe pas comme sur le papier.

Le plus important c'est qu'il y ait des agents qui connaissent bien le terrain. C'est une mission de service public aussi car la stabilité des structures est importante : l'État est garant d'une continuité d'action.

DR : Les expériences en crues sont importantes, en plus il y en pas tous les ans.

G : Tu ne peux pas capitaliser l'expérience si le personnel se renouvelle très régulièrement (ce qui est souvent le cas dans le privé). Sans omettre les discontinuités de fonctionnement : en effet, une société privée s'occupant d'hydrométrie sur une

zone pourrait être remplacée dans des périodes courtes.

Moi quand je suis arrivé, il y a dix ans, j'avais un collègue, qui est parti à la retraite, il y a deux ans, il est arrivé en 1986, il avait certaines connaissances qu'il a pu transmettre.

L'utilisation des matériels et des outils, en condition normale, pour quelqu'un qui est dégourdi, en 6 mois, il sait le faire.

En conclusion le jaugeage en crue est un métier qui s'apprend par l'expérience et la transmission.

Il faut également parler des étiages, parce que dans les faits, je ne travaille pas beaucoup sur les crues, la majorité de mon travail concerne l'étiage. Les crues c'est ce qu'on met en avant, d'ailleurs on est financé sur le BOP 181, le BOP des risques, alors que la plupart de notre travail c'est la sécheresse et l'étiage (nom commun pour les basses eaux). C'est toujours un peu paradoxal, on est issu d'une ligne (budgétaire) risque tout en travaillant principalement pour la sécheresse et l'étiage.

DR : Parle-moi alors de la sécheresse et de l'étiage, donc ?

G : C'est ce qu'on fait le plus souvent. La période de basses eaux débute souvent en juillet et s'étale souvent jusqu'à novembre. Cela peut être plus long, si la sécheresse commence au printemps. Après, chez nous on a un régime de pluviométrie un peu particulier. Une fin d'hiver et un début de printemps secs puis on a un maximum de pluviométrie au mois de mai (sauf en 2022), ce qui nous donne un répit au mois de juin, et après ça redescend, ça peut durer jusqu'aux épisodes cévenols<sup>3</sup>, très très longtemps à l'automne.

---

<sup>3</sup> - phénomène caractérisé par de fortes pluies continues tombant en automne sur le massif des Cévennes, et pouvant entraîner d'importantes inondations



Les arrêtés sécheresses sont pris à partir de nos mesures, donc de fait, sur les valeurs de nos stations. Par exemple, la Haute-Loire est découpée en 14 zones, et sur chacune de ces zones, il y a des stations de références (souvent 3) sur lesquelles les DDT et les préfectures ont défini des seuils ; seuil de vigilance, seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise. La DDT fait son expertise, en fonction du franchissement des seuils sur les stations pour prendre son arrêté sécheresse sur la zone concernée. C'est grâce à nos débits qu'on publie sur nos stations, qu'elle prend ses arrêtés.

DR : Les arrêtés définissent des limitations d'utilisation de l'eau ?

G : Oui, ils concernent les usages de l'eau.

Nous, au niveau réglementaire, on ne fait rien du tout. Nous sommes seulement producteurs de données. Même si on dépend du service de

prévision des crues, nous, ce qui nous intéresse, c'est de mesurer ce qui passe. Nous produisons de la donnée, et derrière les gens l'exploitent. On transmet nos données sur un serveur spécifique, et nos chefs, à Orléans, répondent aux sollicitations. Une fois nos données enregistrées, notre travail s'arrête là : nous ne savons pas ce qui se passe ensuite. Nous ne sommes que producteurs de données.

DR : Vous avez subi des réductions d'effectifs ? Vous avez une constante dans la production de données ?

G : Nous avons plus de travail. Moi clairement, depuis que je suis arrivé, j'ai plus de travail. Ce qui est compliqué c'est qu'on a fusionné avec Clermont, c'est tout récent, au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Et Clermont n'avait pas du tout le même ratio stations/ agents. Donc, nous nous

sommes retrouvés à récupérer plus de stations que l'on avait avant la fusion.

Et en effectifs, il y a des effectifs qui ont disparu, c'est sûr. C'est plus, sur les missions support qu'on a perdu des agents (données et concentration). Il y a eu tellement de réorganisations, que pour y voir clair ce n'est pas évident.

DR : La charge de travail a-t-elle augmenté au fur et à mesure des années ?

G : Le ratio de mesures par agents est plus important qu'avant. De plus nous devons faire des mesures plus précises. On commence à se sentir sous dimensionnés pour nos missions.

DR : Manque de moyens humains et matériels ?

G : Je ne dirai pas manque de moyens matériels. Depuis mon arrivée il y a dix ans, le matériel a été triplé et modernisé. Ce qui est bien, on peut mieux travailler et plus précisément. Mais quand on triple le matériel, qui est aussi à entretenir, tu triples le temps d'entretien, de préparation.

Il y a aussi de nouveaux logiciels, avec plus de mises à jours. En gros, on nous demande de gérer plus de stations, avec plus de matériels, et avec des mesures de terrain plus complexes et plus précises.

DR : Donc, le problème, ce sont les ETP ?

G : Oui, il nous faudrait plus d'agents. De plus le management a évolué, et a une incidence sur notre temps de travail, il y a un temps dédié aux relations hiérarchiques et aux rapports internes qui est plus important qu'avant.

DR : Quel est l'incidence du réchauffement climatique sur vos métiers ?

G : Et bien, on a plus de travail qu'avant du fait des longues périodes répétées de sécheresse. Les périodes d'étiages sont de plus en plus longues. Et fréquentes : depuis 2015, il y a eu chaque année des

étiages sévères. Ce n'est qu'en 2021 qu'on a eu un été avec des niveaux acceptables.

Et plus le niveau de l'eau est bas, plus les mesures sont compliquées à gérer. C'est facile de mesurer les débits à l'automne, quand les niveaux sont moyens. C'est plus difficile quand le niveau est bas. De plus, quand le niveau est moyen, les données ne sont regardées que par peu d'acteurs. Alors, que quand le niveau est bas, les données intéressent de nombreux acteurs qui doivent les exploiter dans des délais très courts.

DR : Peux-tu expliquer précisément pourquoi le travail est plus important, plus complexe, en période d'étiage ?

G : Quand c'est bas il y a plus de mesures à faire et la mesure est plus compliquée à réaliser. C'est plus facile de mesurer dans un endroit avec 1,5 m de profondeur et 50 cm/s de vitesse, où ça coule bien, que lorsque l'eau se faufile entre les cailloux

DR : Le niveau exprimé par la station n'exprime-t-il pas le risque d'étiage ou de crue ?

G : En fait, le niveau ne veut rien dire, de manière globale. Tu peux avoir un niveau de 30 cm et une mesure d'1 m<sup>3</sup>/s de débit. Et tu peux revenir un mois après, avoir un niveau de 40 cm, et toujours 1 m<sup>3</sup>/s de débit, la différence de niveau étant par exemple du fait d'un barrage réalisé en aval par des enfants. D'où l'intérêt, une fois de plus, d'une mesure par un agent et non uniquement par un capteur...qui ne pourrait pas comprendre les contextes multiples comme celui cité, un barrage par des enfants.

DR : Qu'est-ce qu'une station hydrométrique, quel équipement ?

G : C'est une zone avec une échelle limnimétrique, qui indique la hauteur de l'eau, comme celle que l'on voit médiatisée sur le pont du zouave à paris, et avec un capteur, transmis directement sur un serveur et pulbriée sur Hydroportail et vigicrues, qui publient

continuellement et instantanément les hauteurs d'eau.

DR : Il pourrait y avoir des stations qui mesurent le débit ?

G : Oui, cela existe, mais leur entretien est complexe et coûteux, les appareils sont facilement détériorés lors de crues, par impact de roches La présence humaine, le regard direct porté par l'hydromètre est irremplaçable.

DR : Avez-vous un rôle dans le contrôle de la qualité de l'eau, des pollutions, dans les constats ou préventions des artificialisations etc... ?

G : Clairement, la pollution, nous on fait pas. On peut croiser les agents du conseil départemental, et de l'OFB sur ces sujets. Mais simplement par pur hasard, nous on ne travaille pas avec eux. Nous ne faisons que de la quantité.

DR : Et faites-vous des prévisions, des recommandations ?

G : Pas vraiment, enfin pas nous directement, mais une partie de notre service, à partir de nos données.

Par exemple, lors d'une crue on mesure 300 m<sup>3</sup>/s sur une rivière et 400 m<sup>3</sup>/s sur une autre. Nous savons qu'à leur confluence, il y aura 700 m<sup>3</sup>/s (si c'est synchronisé). L'addition, cela fonctionne pour le débit, cela ne fonctionne pas pour la hauteur. C'est pour cela que l'on travaille sur les quantités et pas sur les hauteurs. Un niveau de 4 m pour chacune des rivières, n'aboutira pas à un niveau de 8 m à la confluence.

Donc dans notre calcul, par des modèles et des coefficients de propagation, le service va déterminer qu'avec la prochaine crue il y aura donc 700 m<sup>3</sup>/s à la confluence des deux rivières, et par correspondance, car il y a toujours un rapport débit/hauteur, ils détermineront le niveau d'eau, et pourront donc prévoir les risques d'inondation. Des

Atlas sont ainsi réalisés avec les zones inondables et les risques en fonction des hauteurs de crues, (décennale, trentenale, centennale). Cela c'est le I (comme inondation) de SPHECI qui s'occupe de cela, en lien avec les DDT, mais nous on est très loin de ça.

DR : Vos données sont donc fondamentales

G : Elles servent à beaucoup de domaines, pour les prélèvements, pour l'hydroélectricité, dans le cadre des centrales, l'entrant des barrages, mais aussi dans le cadre des droits d'eau, pour des micro-centrales installées sur des moulins.

DR : Quelles sont les évolutions de carrière chez les hydromètres ? Et votre situation par rapport aux équipes des Dreal ? Etes-vous à part, existe-t-il une sorte de confrérie des hydromètres ?

G : On a toujours été à part, un peu lointain au sein des DREAL. Mais ce qui a changé, c'est qu'avant quand tu devenais hydromètre tu le restais très longtemps. C'est pas un poste où tu évolues beaucoup. A part devenir chef d'unité ou chef d'antenne. Par contre les gens qui étaient hydromètres restaient dans le métier très longtemps, voir même jusqu'à la retraite. Mais c'est en train de changer. Il y a beaucoup plus de turnover qu'avant.

DR : Quelles sont vos conditions de travail ? Percevez vous des primes particulières ?

G : Nous n'avons pas de primes particulières. Mais nous percevons des indemnités d'astreinte. On est en astreinte deux fois par mois, mais heureusement des forts événements de crues ça n'arrive pas tout les jours mais ont peut-être surpris (orage violent et localisé).

Concernant les conditions de travail, nos journées , particulièrement lors des astreintes crues, peuvent être très longues, du fait d'événements particuliers. Il peut aussi y avoir des interventions qui se suivent avec peu d'heures de repos entre les deux. En gros,

en période de crues, on ne compte pas son temps de travail.

Les astreintes c'est contraignant, il faut être disponible, elles se traduisent parfois par des missions sous la flotte à 4 h du matin, mais c'est tout de même compensé.

DR : Des critiques sur l'organisation de travail ?

G : Des fois, je suis un peu désabusé, nous avons une multitude de chefs et de chefs adjoints à tous les niveaux, mais quand tu demandes à pouvoir utiliser 15 % de ton temps pour une expertise métier, une compréhension de nouvelles technologies, cela t'es refusé, on te répond qu'il n'y a pas de temps pour ça.

DR : Et de plus, dans votre temps de travail, il y a cette évolution constante des technologies auxquelles il faut s'habituer, du temps d'adaptation à rajouter à ses missions.

G : Je considère tout de même ces évolutions, comme quelque chose de positif, d'intéressant dans nos métiers. Nous travaillons mieux avec nos nouveaux outils. Mais oui, cela demande du temps d'apprentissage et d'adaptation.

DR : Est-ce qu'il existe des risques de décentralisation, de privatisation de vos métiers ?

G : Le risque, qui peut exister, et qui a déjà été évoqué en interne, c'est de donner la gestion des petites stations aux collectivités, l'État ne s'occupant plus que des stations principales. Ce serait un découpage de nos missions.

Il est à rappeler que l'unification des hydromètres est assez récente, elle date de 2006, avant il y avait des hydromètres dans des ministères différents, en agriculture, à l'équipement/écologie. Il y a eu le constat que ces missions nécessitaient d'être unifiées, pour une meilleure gestion de la production des données.

Donc ce serait réellement une erreur de redécouper ces missions.

Quant à la privatisation, elle serait difficile à gérer comme on l'a évoqué précédemment il faut de la stabilité et de la constance dans le temps. C'est un service public, qui nécessite une mémoire du métier et de la géographie du terrain, une gestion du risque et des agents fiables et immédiatement disponibles en cas de risques, ce que nous sommes du fait de notre statut de fonctionnaire et de nos astreintes régulières.

DR : Merci Gautier pour cet échange très instructif.





## **Viviane Forrester** ***Une étrange dictature***

Suggestion de lecture, Pierre Morales

Dans le cadre d'un ultralibéralisme débridé, en partant du principe que l'emploi dépend de la croissance, la croissance de la compétitivité, et celle-ci de la capacité à supprimer des emplois, l'auteure parvient à la conclusion que pour lutter contre le chômage, rien n'est mieux que de licencier ... Renforcer la compétitivité ou prévoir une augmentation des profits, implique tout naturellement de licencier en masse, et tout aussi évidemment la priorité donnée à la productivité sur la production, aux actionnaires sur les consommateurs. La compétitivité sert de prétexte pour justifier les dégradations des conditions générales de travail et de vie, alors qu'elle n'a d'autre enjeu que le profit à tout prix, en maintenant les populations dans la détresse alors que les représentants de l'ultralibéralisme

réussissent le tour de passe-passe de leur faire croire que ces restructurations, ces licenciements, ces attaques contre le service public, la protection sociale, les acquis sociaux, l'éducation sont nécessaires et vitaux pour le maintien de la démocratie. Pourtant, dans cette démocratie, même la notion d'emploi est dévalorisée, déshumanisée, puisque le travail n'est là que pour contraindre à la soumission, à l'acceptation de n'importe quelle tâche, à n'importe quel tarif, pour n'importe quelle période, et dans n'importe quelles conditions, de sécurité, de dignité ... La perte de dignité trouvera même son paroxysme dans la perte du travail, chômage, invalidité, etc. comme si la dignité d'une personne dépendait du fait de détenir ou non un emploi, et que, sitôt après avoir été remercié, le licencié, jusque là honorable, se métamorphosait en personnage

indigne, ne pouvant plus appartenir à la société. Les détenteurs d'emplois sont d'autant plus vulnérables, aisément malléables, corvéables et jetables, qu'empire la condition de ceux qui s'en voient privés.

Les petits boulots offerts aux jeunes générations dont l'avenir grand ouvert est si vite soldé en sont l'exemple : à eux les stages temporaires, les formations bidon, les ersatz d'emplois ... Comment ces jeunes, au mieux livrés à de précaires semblants d'emplois, deviendraient-ils solidaires, ainsi dispersés dans un no man's land professionnel, dans cette caricature de vie active pour laquelle ils sont censés éprouver de la gratitude ?

Dans ce contexte de destruction de l'emploi, l'ultralibéralisme se doit de lutter contre l'assistanat, lequel ne représente même pas une aide, mais un droit : la compensation par la société des injustices qu'elle a elle-même créées, compensation dérisoire au regard d'une dette qu'elle n'éteint pas. L'assistanat, la protection sociale, l'éducation sont décriés par l'ultralibéralisme car ce sont des domaines dont les ultralibéraux sont exclus et qui ne leur rapportent rien. Pire, l'ultralibéralisme voit dans les Etats qui y consacrent des crédits, des bénéfices qui leur échappent. Les lobbies incarnent cette lutte contre le système institutionnel : celui de l'assurance, par exemple, pour qui le système des retraites par répartition ou la Sécurité Sociale en France représente un manque à gagner intolérable. L'enseignement est fortement impacté également, car celui-ci est censé aiguiser l'esprit critique, la prise de conscience, la conscience de soi, et à la fin, le droit d'être traité avec respect et dignité. L'enseignement réel apprend les moyens de trouver dans la vie de quoi la vivre, pas seulement de la gagner ... donc est à l'opposé de la soumission et de l'acceptation qu'on attend des gens.

Viviane Forrester refuse toutefois d'adhérer aux dures lois du marché, à la globalisation et à la mondialisation. Pour elle, il n'y a pas lieu de se résigner. Ce n'est pas l'économie du marché, au sens marchand du terme, qui mène le jeu, mais une économie virtuelle et purement spéculative qui vise

l'unique profit. C'est oublier que le travail est un droit, pas une aumône, et l'auteure de citer la Déclaration des droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948 par les Nations Unies : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage » (article 23). Elle porte l'espérance que les individus sauront s'unir quand ils découvriront qu'ils ne sont pas seuls, dans leur coin, à souffrir. Elle porte l'espérance que les gouvernements se laisseront bousculer par les réactions de leurs opinions publiques. Elle souligne l'urgence d'un refus de la pensée unique et d'une situation qui exclut des pans entiers de population, les condamnant à la pauvreté et à l'opprobre.

La lecture de ce livre est facile pour des gens non aguerris dans la culture de l'ultralibéralisme. Ces derniers, eux, n'y découvriront rien qui n'ait déjà été écrit par ailleurs. Viviane Forrester n'est pas Thomas Piketty ou Emmanuel Todd, qui nous abreuvent de tableaux, de statistiques, de courbes ... Toutefois, cette écriture « simple » permet de mieux asseoir le processus de compréhension et pourra servir pour se lancer dans des ouvrages plus complexes.

Son défaut principal vient cependant d'une adhésion en pointillés à la grande théorie du complot international où les ultralibéraux sont en relation entre eux et se mettent d'accord pour asservir encore un peu plus les peuples et les individus. Dans un contexte manichéen, l'ultralibéralisme devient comme une personne, comme une incarnation du Mal, et nous, nous sommes les victimes, les gentils ... Attention, il faut s'affranchir du péché mignon de l'auteure !

Il ne faut pas oublier non plus qu'il s'agit d'un essai publié en 2000, d'où un côté un peu moins innovateur pour notre période, mais ceci étant, le lecteur peut lui reconnaître une certaine clairvoyance, puisque de nos jours, ce que l'auteure y décrit s'est confirmé, et la dérive ultralibérale s'est bien aggravée.

Mon avis sur cet essai ? Ce n'est pas le meilleur, ce n'est pas le pire, mais il est à lire.

**C'est pas drôle  
mais faut bien  
se marrer un  
peu...**

Dessins Pierre Morales



*L'essence monte et  
menace d'asphyxier les français...*

# L'EAU, NOTRE RICHESSE...

Les eaux françaises ont une certaine réputation pour leurs qualités. Elles remportent souvent des prix...



1 Médaille d'or à BOURGES  
2 Médaille d'or à BURGOS  
3 Médaille d'or à BRUGGES

1 Médaille d'or à BASTIA  
2 Médaille d'or à KIEV  
3 Médaille d'or à PRISTINA

1 Médaille d'or de Bethléem  
2 Médaille d'or à LOURDES  
3 Médaille d'or à FÁTIMA

1 Médaille d'or à Waterloo  
2 Médaille d'or à TRAFALGAR  
3 Médaille d'or à AZINCOURT

SYNDIQUEZ - VOUS À LA CGT  
LA CGT A TOUJOURS DÉFENDU



LES EAUX PRIMÉES

©P.MORALEZ 26/II/2022



# Transitions

Feuille d'infos des syndiqués du SNPTAS CGT

